

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements Question écrite n° 120901

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'apposition de plaques dans les établissements scolaires à la mémoire des enfants juifs déportés durant la Seconde Guerre mondiale. En effet, comme le révèle avec beaucoup d'émotion l'exposition de la ville de Paris sur « Les 11 400 enfants juifs déportés de France », déportés en camps de concentration à travers tout le pays, ces enfants déportés étaient aussi des écoliers(es) qui étudiaient dans leurs écoles, collèges ou lycées. Ces établissements scolaires ont connu ces drames et ces persécutions antisémites, contre des enfants juifs innocents, La mémoire de ces petites victimes du nazisme, qui ont été les plus jeunes témoins de la déportation de la SHOAH, ne peut être oubliée dans les villes et les villages. À l'image de la ville du Raincy qui, voici quelques années, a honoré la mémoire du jeune Touvia Pelnovsky, déporté, en apposant une plaque à son nom, à l'entrée du Collège Jean-Baptiste Corot, il pourrait s'avérer intéressant de renouveler cette initiative dans les établissements scolaires de Paris. Ainsi dans chacun de ces établissements, une plaque à la mémoire de ces enfants déportés serait apposée, pour laisser une trace du souvenir de ces jeunes victimes de la Shoah. Une action conjointe entre les ministères de l'éducation nationale et des anciens combattants pourrait mobiliser utilement leurs services sur ce projet à mener sur plusieurs années. Il lui demande de lui préciser s'il compte répondre positivement à cette suggestion.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult

Circonscription: Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 120901

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé: anciens combattants

Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2796